



Fair Vote Canada **Représentation équitable au Canada**

Questions fréquentes

Qu'est-ce que le mouvement Représentation équitable au Canada?

Représentation équitable au Canada (RÉC) est un mouvement populaire non partisan faisant campagne pour la réforme du système électoral. Il préconise la mise en place d'un système électoral à représentation proportionnelle à tous les paliers du gouvernement – fédéral, provincial et municipal. Épaulé par plus de 55 000 adhérents, par 34 sections et équipes à travers le pays, par un conseil consultatif d'éminents Canadiens et par une coalition d'organisations partenaires, Représentation équitable au Canada est en train de bâtir un des plus grands mouvements de réforme démocratique de l'histoire du Canada.

Qu'est-ce que la représentation proportionnelle?

La représentation proportionnelle est un système électoral permettant à tout organisme représentatif (parlement, législature ou conseil) d'élire des représentants en proportion des votes enregistrés. Il existe différents modèles de représentation proportionnelle propres à chaque pays selon ses besoins.

Le mouvement Représentation équitable au Canada milite-t-il pour un système en particulier?

Représentation Équitable au Canada est soucieux de ne pas préconiser un mode de scrutin proportionnel en particulier. Il reconnaît toutefois l'importance de concevoir une formule de représentation bien adaptée aux traditions, aux circonstances particulières et aux réalités politiques propres à notre pays. Nous préconisons une solution faite sur mesure pour nous.

Les petits pays élisent parfois tous leurs députés en votant pour des listes de partis à l'échelon national. Cela s'appelle le mode du scrutin proportionnel de liste. Chaque parti obtient alors le nombre de sièges de la liste qui correspond à sa part des voix.

Toutefois, personne ne réclame un modèle de ce genre au Canada. Peu importe les détails, l'approche recommandée pour le Canada doit prendre en considération que le Canada est un vaste pays diversifié ayant une tradition d'élire des députés pour représenter des circonscriptions et des régions géographiques particulières. La proportionnelle au Canada passera forcément par une formule de représentation géographique régionale.

En quoi cela serait-il différent de ce que nous avons maintenant?

Le Parlement canadien et les assemblées législatives provinciales sont élus à partir du système majoritaire uninominal à un tour (SMU ou SMUT). Dans chaque circonscription, il n'y a qu'un seul gagnant choisi à partir du principe du plus grand nombre de votes remportés. Cette forme de scrutin n'est pas proportionnelle au niveau de la circonscription parce qu'un seul candidat peut être élu. Ceux qui ont voté pour un autre candidat perdent donc leur droit d'être représentés par le candidat

de leur choix. Puisque certains partis sortent gagnants dans certaines circonscriptions et d'autres ailleurs, il se rétablit un certain équilibre par rapport au nombre de sièges remportés par chaque parti, mais la part des sièges obtenu par chaque parti est souvent déformé par rapport au pourcentage des voix en sa faveur.

Donc, ce n'est pas suffisant que le gagnant remporte le plus de votes?

Avec seulement un candidat dans chaque circonscription, les électrices et électeurs perdants n'élisent personne et nos parlements et assemblées législatives ne sont pas à notre image. Pour citer le philosophe français Ernest Naville (1865), « Nous croyons que dans un gouvernement démocratique, le droit à la représentation appartient à tous et à toutes. »

Quelle est la gravité de la situation? Le Canada n'est-il pas une des meilleures démocraties au monde?

En 2011, les votes de sept millions d'électrices et d'électeurs canadiens n'ont élu personne.¹ Les électeurs conservateurs au Québec, les partisans du NPD en Saskatchewan, les libéraux en Alberta et les verts partout au Canada méritent d'être représentés par quelqu'un pour qui ils ont voté. Chacune des régions du Canada est beaucoup plus variée dans ses couleurs politiques que ne le démontrent les résultats du système électoral actuel.

C'est une élection. Ne doit-il pas y avoir de perdants?

Il est normal que des candidats, des candidates et des partis sortent perdants, mais les électrices et électeurs ne devraient jamais l'être. Dans la mesure du possible, chacun et chacune mérite d'être représenté par le candidat de son choix, et mérite que son vote compte pour élire quelqu'un. Lors de la dernière élection en Nouvelle-Zélande, où un mode de scrutin proportionnel est utilisé, 97 % des électeurs et électrices ont enregistré un vote qui a élu quelqu'un pour les représenter. Au Canada, moins de 51 % de nous avons eu droit à une telle représentation.²

La proportionnelle ne rendrait-elle pas notre système plus instable?

Dans la pratique, les pays avec des systèmes proportionnels ne sont pas plus instables que le Canada. Au contraire, si on s'en tient à la fréquence des élections comme indicateur, le Canada est devenu la démocratie la plus instable des grandes démocraties avec 21 élections depuis la Deuxième Guerre mondiale (contre 18 pour l'Italie qu'on considère souvent comme très instable).

Au Canada, nous avons une tradition de volte-face lorsqu'un gouvernement minoritaire est défait ou lorsqu'on élit un nouveau gouvernement à fausse majorité (une majorité de sièges sans la majorité des voix). Ces changements sont plus fréquents qu'ils ne devraient l'être à cause de notre système électoral majoritaire uninominal qui amplifie les effets de petits changements dans les préférences des électeurs. Ce genre d'instabilité empêche nos gouvernements de se pencher sérieusement sur les priorités à long terme de notre pays.

¹ <http://wastedvotes.ca/?q=node/2/Federal/LATEST/0/TOP>

² <http://wastedvotes.ca/?q=node/2/Federal/LATEST/0/TOP>.

Les aléas électoraux des différents partis politiques sont légendaires au Québec.³ En 1998, les libéraux se retrouvaient dans l'opposition après avoir acquis 44 % des votes (contre 43 % pour le Parti québécois qui avait pourtant gagné la majorité des sièges). En 2003, une augmentation du vote libéral de 2 % (à 46 % du total) suffisait pour donner une forte majorité à ce parti à son tour.

À l'Île-du-Prince-Édouard, les résultats des élections provinciales donnent typiquement des résultats fort disproportionnels et des changements de pouvoir entre les libéraux et les conservateurs qui laissent très peu de place à l'opposition. Depuis 1989, seulement une législature sur sept a eu plus de cinq députés dans l'opposition.⁴

Lorsque des changements relativement faibles dans le scrutin font la différence entre « être relégué aux oubliettes » ou « être détenteur du pouvoir absolu », on peut facilement comprendre pourquoi nos politiciens et politiciennes semblent être constamment en mode agressif de campagne électorale.

Sous un système proportionnel, un changement de 2 % dans le vote populaire représenterait seulement un changement de 2 % dans le nombre de sièges remportés. Politiciens et politiciennes seraient plus axés sur l'atteinte des priorités à long terme de notre pays plutôt que de chercher à dévaloriser l'autre parti pour améliorer sa popularité dans les sondages ou de chercher à déclencher encore une autre élection. Les gouvernements minoritaires et de coalition sous un tel système se démarqueraient par un niveau plus élevé de coopération et un esprit de compromis, plutôt que par la confrontation et l'instabilité.

Ne vivrait-on pas constamment sous des gouvernements de coalition?

La RP donne normalement comme résultat des gouvernements de coalition, mais cela n'est pas forcément une mauvaise chose. Ce qu'il faut reconnaître d'abord, c'est que les gouvernements élus sous *n'importe quel* système électoral sont des coalitions de différents groupes qui négocient et qui s'engagent dans des compromis. C'est ainsi que fonctionne la démocratie.

Les partis, dits de « grande tente » du Canada qui accueillent des gens de divers points de vue, sont en effet des coalitions de factions internes généralement inconnues du public sauf au moment des courses à la chefferie. Ces factions sont en compétition, mais se plient aux négociations et aux compromis venu le temps d'établir la plate-forme et les politiques du parti.

Ce qui change lorsque les élections se déroulent sous un scrutin proportionnel, c'est que ce type de coalition implique généralement plus d'un parti. Les Canadiens et Canadiennes ne sont pas très habitués à l'idée de coalitions, mais celles-ci ont des avantages importants à leur offrir, ne serait-ce que par rapport au niveau de transparence qui les caractérise. Les négociations entre partis sont généralement plus connues du public que celles qui se tiennent à l'intérieur même des partis, et le public est tenu au courant des compromis qui sont faits. Par ailleurs, la coalition qui en résulte se fait par un groupe de partis qui représente vraiment la majorité des électeurs et électrices. On ne peut pas en dire autant pour les gouvernements minoritaires ou les fausses majorités.

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/Élections_générales_québécoises.

⁴ https://en.wikipedia.org/wiki/List_of_post-confederation_Prince_Edward_Island_general_elections.

Les partis ne vont-ils pas se multiplier comme des lapins?

De nouveaux partis se formeront et les vieux se restructureront peut-être face à la nouvelle réalité de la proportionnelle et aux occasions favorables présentées par celle-ci. L'expérience dans d'autres pays démontre que le nombre de partis en mesure de gagner des sièges reste limité.

Il existe deux raisons principales pour expliquer ce constat. D'une part, la majorité des électeurs et électrices ne sont pas intéressés à supporter des partis sans importance. La plupart veulent accorder leur soutien à des partis pouvant avoir un impact sur les politiques. Les petits partis ont donc tendance à ne recevoir qu'une petite fraction du vote.

Deuxièmement, quel que soit le système électoral, un parti doit toujours atteindre un certain seuil avant de remporter un siège. Ce seuil dépend du nombre de sièges attribués à une circonscription électorale. Lorsqu'il s'agit d'une circonscription à un seul gagnant comme celles que nous avons maintenant, les petits partis n'ont pratiquement aucune chance d'être élus. L'introduction de la proportionnelle aurait comme effet d'égaliser les chances pour les petits partis en réduisant le seuil nécessaire pour gagner un siège. Ce seuil ne serait néanmoins pas sans importance. À titre d'exemple, la part des voix requise pour remporter un siège dans une région électorale de 15 sièges serait un peu plus de 6%, ce qui demeure un obstacle conséquent pour les très petits partis. Il demeurerait donc difficile pour de tels partis de gagner des sièges, à moins que la circonscription électorale soit vraiment grande.

Quel effet ce genre de réforme aurait-il sur l'unité nationale?

La proportionnelle devrait avoir un effet bénéfique sur l'unité nationale. Le mode de scrutin actuel du Canada donne lieu à une surreprésentation des partis régionaux ou des partis nationaux focalisés sur une région particulière du pays. Un million de votes concentrés dans une région du pays fera gagner au parti en question beaucoup plus de sièges qu'un million de votes enregistrés ici et là d'est en ouest du pays (pensons au Bloc québécois comparé au Parti vert). C'est ainsi que nous nous retrouvons en présence de partis qui dominent indûment dans certaines régions du pays et qui n'ont peu ou pas de sièges à l'extérieur de leurs bastions géographiques. Le gouvernement et les partis d'opposition jouissent rarement d'une forte représentation de part en part du pays.

Lorsqu'un mode de scrutin plus proportionnel est utilisé, toutes les régions géographiques sont habituellement représentées au gouvernement comme dans l'opposition. Puisque chaque vote a un impact égal, les régions élisent généralement des candidats et des candidates de tous les partis.

Est-ce que les Canadiens donnent beaucoup d'importance à cette question?

Notre mode de scrutin est une source de frustration pour des millions de Canadiens et de Canadiennes de tous les partis et de toutes les régions, qui se rendent compte que voter selon leur conscience dans leur circonscription ne leur élira pas un représentant. Plusieurs d'entre nous votons donc stratégiquement pour quelqu'un qui ne serait normalement pas notre premier choix et beaucoup d'autres ne votent pas du tout. Les électeurs et électrices sont de plus en plus cyniques par rapport à notre système politique, et le taux de participations aux urnes est en chute, notamment chez les jeunes.⁵ La population autochtone ne se sent pas motivée de voter.

⁵ <http://www.elections.ca/content.aspx?section=ele&dir=turn&document=index&lang=f>.

Plusieurs sondages effectués entre 2001 et 2013 ont démontré qu'environ 70 % des Canadiens et Canadiennes croient que le nombre de sièges qu'un parti gagne à la Chambre des Communes doit correspondre au nombre de votes remportés.⁶ On n'a qu'à engager la conversation à ce sujet avec des citoyens ordinaires pour se rendre compte de la passion que plusieurs d'entre eux ressentent par rapport à la proportionnelle.

Qu'en est-il de la représentation des femmes et des minorités?

Moins d'un quart des parlementaires du Canada sont des femmes. Cela situe le Canada 54^{ème} dans le monde,⁷ tirant de l'arrière par rapport à l'Angola, le Bélarus, l'Iraq, le Soudan du Sud et l'Afghanistan. Certains pays mettent de côté un nombre prédéterminé de sièges pour les femmes. Cependant, ceux qui élisent le plus grand nombre de femmes sans avoir fixé un nombre de sièges préétabli sont ceux qui appliquent la proportionnelle.

Pour ce qui est des minorités visibles, y compris la communauté autochtone, celles-ci représentent un segment en pleine croissance de notre société canadienne, mais elles sont peu représentées dans nos assemblées législatives.

Quand les partis ne peuvent présenter qu'un seul candidat par circonscription, ils désignent naturellement celui qu'ils jugent le plus apte à être élu. Dans les mots du politicologue Alan Renwick, « Tant qu'il y aura dans l'inconscient collectif des préjugés favorables à l'homme blanc comme étant le meilleur représentant à la Chambre, celui-ci sera surreprésenté ».⁸ Un système proportionnel permettrait aux partis d'offrir un éventail de candidats représentant davantage la diversité de la population dans des districts plurinominaux. Les électeurs et électrices pourraient alors se prononcer à partir d'un plus grand choix de candidats.

Quels pays utilisent présentement la représentation proportionnelle?

Plus de 90 pays utilisent présentement la proportionnelle. Parmi les 35 démocraties reconnues comme étant les plus robustes, 25 utilisent la proportionnelle pour élire les membres de la législature nationale.⁹ Cela comprend la plupart des pays européens et tous les pays de l'Amérique latine. La majorité de ces pays utilisent ce système depuis des décennies. Lorsque certains pays cherchent à établir un mode de scrutin démocratique pour la première fois ou cherchent à améliorer ceux qu'ils ont, ils choisissent rarement un système comme le nôtre.

Comment fonctionnerait la Représentation proportionnelle mixte (RPM)?

Dans les systèmes de représentation proportionnelle mixte (RPM) tels qu'utilisés en Écosse, au pays de Galles, en Allemagne et en Nouvelle-Zélande, les électeurs et électrices votent pour élire un candidat dans leur circonscription locale de la même façon que nous. Ils ajoutent cependant à cela un deuxième vote pour élire des députés régionaux supplémentaires élus de façon compensatoire afin d'assurer la proportionnalité dans chaque région. Lorsque cela se produit en faisant appel à une

⁶ <http://wilfdays.blogspot.ca/2011/01/poll-results-on-canadian-public-support.html>.

⁷ <http://www.ipu.org/wmn-f/classif.htm>.

⁸ Renwick, Alan, 2011. « The Alternative Vote : A Briefing Paper ». Political Studies Association, University of Reading, p. 17 (en anglais seulement) (<http://www.fairvote.ca/wp-content/uploads/2013/10/TheAlternativeVoteBriefingPaper.pdf>).

⁹ www.fairvote.org/reforms/fair-representation-voting/PR-in-most-robust-democracies/.

« liste ouverte » comme il a été recommandé par la Commission du droit du Canada,¹⁰ les sièges compensatoires attribués à chaque parti sont comblés par les représentants de chaque parti ayant reçu le plus grand nombre de voix.

La RPM offrirait à chaque Canadien et Canadienne de nouvelles occasions pour dialoguer avec leurs députés, car les citoyens auraient maintenant plus d'un représentant avec qui discuter de leurs préoccupations : leur député local et les députés régionaux. Cela assurerait aux citoyens une oreille plus attentive que celle d'un député qui ne craint aucune compétition. En Allemagne, on qualifie la RPM de « représentation proportionnelle personnalisée ».

Ne donnerions-nous pas ainsi trop de pouvoir aux partis politiques?

Certains gens n'aiment pas la formule de « liste fermée » qui avait été proposée pour l'Ontario dans le cadre du système de RPM mis de l'avant au moment du référendum de 2007 parce que le rang des candidats de chaque parti pour les sièges compensatoires aurait été établi au préalable par les partis politiques. Si cela est une préoccupation pour les Canadiens, on peut aussi facilement envisager un système RPM à liste ouverte soumettant tous les candidats au scrutin direct des électeurs. Les systèmes de RP peuvent être conçus pour donner un maximum de choix aux électeurs et aux électrices.

Y a-t-il danger d'un excès de pouvoir pour les petits partis?

Les petits partis ont un rôle à jouer comme représentants de certaines minorités, mais il n'y a pas de bonnes raisons de craindre que ces partis jouiraient d'un pouvoir disproportionnel. En premier lieu, il resterait plus difficile pour les petits partis de gagner des sièges dans un système modérément proportionnel tel que le Canada mettrait tout probablement en place. En outre, n'importe quel grand parti se sentant obligé d'adopter un programme allant excessivement dans le sens contraire de ce que souhaite sa base de soutien risquerait d'être sanctionné à la prochaine élection.

Par contre, lorsqu'il y a une coalition entre deux ou plusieurs partis partageant une vision commune et représentant ensemble une majorité des électeurs et électrices, les politiques mises de l'avant ont tendance à être appuyées par la population en général. Les recherches démontrent que les gouvernements de coalition ont tendance à présenter des projets de loi plus conformes à l'opinion publique.¹¹

Avoir plus d'un représentant par circonscription, cela ne signifie-t-il pas que nous avons besoin de plus de politiciens?

Les systèmes proportionnels n'exigent pas l'élection d'un plus grand nombre de politiciens et politiciennes. Ils les regroupent tout simplement dans des circonscriptions plurinominales. C'est ce qui permet au système de donner des résultats proportionnels. Votre voisin et vous pouvez voter différemment, mais chaque vote comptera pour influencer la composition du groupe de représentants et représentantes de chaque circonscription.

¹⁰ www.fairvote.ca/wp-content/uploads/2013/06/Le-rapport-de-la-Commission-du-Droit-du-Canada.pdf.

¹¹ www.fairvote.ca/wp-content/uploads/2015/03/Pourquoi-la-RP-aperçu-des-preuves-version-révisée-2015-03-17.pdf.
Pour plus de détails (en anglais seulement), voir http://www.fairvote.ca/wp-content/uploads/2013/06/Lijphart_summary1.pdf

Comment fonctionnerait le Vote unique transférable (VUT)?

Dans le système du Vote unique transférable (VUT) tel qu'il existe en Irlande, en Islande, dans la chambre haute en Inde et dans certaines parties de l'Australie (le sénat et deux des états), les électeurs et électrices regroupés en districts régionaux peuvent élire cinq, six ou sept représentants plutôt qu'un seul. En votant, ils peuvent classer les candidats ou candidates par ordre de préférence. Ce classement peut comprendre des candidats ou candidates de différents partis.

Le système VUT fait en sorte qu'aucun vote n'est perdu. Si un candidat se trouvant en dernière place est éliminé, les votes qui lui correspondaient sont transférés à d'autres candidats selon les préférences indiquées par les électeurs et électrices. De même, si un candidat ou une candidate a déjà acquis le nombre de votes nécessaires pour son élection, les votes superflus sont transférés à d'autres. Ce système accorde un maximum de choix aux électeurs et permet de mettre en place un gouvernement correspondant à ces choix. Chaque électeur et électrice a un impact égal sur le résultat de l'élection et peut voter selon sa conscience sans perdre son vote et sans crainte de diviser le vote.

L'Assemblée des citoyens de la Colombie-Britannique pour la réforme électorale avait recommandé le VUT pour la province, et dans le référendum de 2005, 58 % des électeurs et électrices avaient voté en faveur du VUT comme mode de scrutin provincial.¹² Malheureusement, le gouvernement de la province avait décidé qu'il fallait 60 % des voix pour que le « oui » soit gagnant. Ironiquement, ce même gouvernement avait gagné 97 % des sièges et 100 % du pouvoir avec seulement 57 % des voix, en 2001.

Pourquoi ne pas tout simplement classer les candidats par ordre de préférence dans les circonscriptions existantes?

Le classement des candidats par ordre de préférence 1, 2, 3 ou vote préférentiel permet d'envisager le dépouillement des votes à plusieurs tours au besoin si le candidat qui finit premier au scrutin obtient moins de 50 % +1 des voix. On utilisera alors les deuxième ou troisième préférences des électeurs, jusqu'à ce que l'un des candidats atteigne le seuil établi. Le vote préférentiel peut s'utiliser dans des circonscriptions uninominales ou plurinominales.

Classer les candidats dans des circonscriptions uninominales est ce qu'on appelle le système du Vote alternatif ou préférentiel. Toutefois, tant et aussi longtemps qu'il n'y a qu'un seul gagnant par circonscription, les électeurs et électrices pour qui le gagnant n'était pas leur premier choix n'élisent toujours pas le candidat ou la candidate qui les représente le mieux et les résultats ne sont pas proportionnels. L'électeur qui classe le candidat d'un parti sous-représenté en premier sur son bulletin de vote en tire sans doute une certaine satisfaction, mais ce candidat sera tout probablement éliminé au deuxième ou au troisième tour par un des grands partis.¹³

Le Vote alternatif n'est pas un mode de scrutin proportionnel et ne comblerait pas le déficit démocratique du Canada. Si les électeurs canadiens souhaitent classer les candidats par ordre de

¹² La Colombie britannique avait produit une excellente vidéo pour expliquer le système, et cette vidéo demeure l'une des meilleurs (en anglais seulement) (https://www.youtube.com/watch?v=y-4_yuK-K-k).

¹³ Vous pourrez trouver des informations plus élaborées dans le document de RÉC intitulé « Le vote préférentiel : ce n'est pas une solution au déficit démocratique » (<http://www.fairvote.ca/wp-content/uploads/2013/06/Le-vote-préférentiel-Ce-n'est-pas-une-solution.pdf>). Voir aussi le site des sites indépendants tels que <http://www.no2av.ca>.

préférence, ils devraient réclamer le droit de le faire dans le cadre d'un système de scrutin proportionnel caractérisé par des circonscriptions plurinominales. Cela peut se faire de différentes façons :

- Stéphane Dion a proposé un mode de scrutin qu'il appelle « [P3](#) ». Le nom P3 fait allusion à trois principes de base : préférentiel, proportionnel et personnel.
- Une autre option est celle du Vote transférable unique (VTU), un mode de scrutin qui avait été appuyé par 58 % des électeurs lors du premier référendum tenu en Colombie britannique en 2005.
- Ou encore, on pourrait envisager un mode de scrutin de Représentation proportionnelle mixte qui utiliserait le vote préférentiel pour les sièges locaux. Tel qu'envisagée à l'origine, cette idée n'était pas très proportionnelle parce que le nombre de sièges compensatoires proposé n'était pas très grand, mais il n'y a pas de raison qui empêcherait un tel système d'être aussi proportionnel que n'importe quel autre modèle de Représentation proportionnelle mixte. RÉC a produit [une capsule vidéo](#) à ce sujet dans le cadre de sa campagne pour l'élection fédérale de 2015.

Si la proportionnelle est une si bonne chose, pourquoi est-ce que nous ne l'avons pas adoptée depuis longtemps? La proportionnelle n'a-t-elle pas été rejetée en référendum par les électeurs de certaines provinces il y a quelques années?

La réponse à ces questions est forcément une réponse politique. Pour autant qu'un parti politique puisse préconiser la proportionnelle lorsqu'il est dans l'opposition, le parti au pouvoir tire une partie de ce pouvoir des particularités de notre système actuel et n'est pas motivé de la même façon. Dans la plupart des cas, ce parti jouit soit d'une fausse majorité soit d'une majorité beaucoup plus grande que ne serait autrement le cas. Le parti au pouvoir n'est donc pas enclin à réformer le système.

Il y a eu plusieurs cas de chefs de parti qui, une fois au pouvoir, sont demeurés fidèles aux promesses qu'ils avaient faites lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais qui ont dû faire face à l'objection d'une partie de leur caucus. Notre histoire est remplie d'exemples notamment à l'Île-du-Prince-Édouard, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, de politiciens qui ont préconisé la proportionnelle lorsqu'ils étaient dans l'opposition, mais qui ont changé d'idée ou qui ont été incapables de livrer la marchandise une fois élus avec une fausse majorité. Les référendums ne sont peut-être pas la meilleure façon de faire passer une réforme de ce genre si le caucus du parti au pouvoir est lui-même divisé et si le gouvernement n'investit pas les ressources nécessaires pour éduquer le public au sujet des enjeux en question.

La proportionnelle ne verra pas le jour à moins que les conditions politiques soient favorables à son adoption. RÉC croit que les conditions sont réunies à la veille des élections nationales de 2015, et invite les Canadiens et Canadiennes à saisir l'occasion pour faire le l'élection 2015 la dernière élection inéquitable au Canada.

Qu'est-ce que ça prendrait pour changer notre système électoral?

Le système électoral canadien peut être modifié par un simple vote majoritaire en Chambre. Aucun amendement constitutionnel n'est requis.